

C R I T I Q U



LES PROBLÈMES D'AUTORITÉ ET DE PERSONNEL DANS LA STRUCTURE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE.

CHARLES BONIFAY - 1961-

Le comité d'histoire de la Sécurité Sociale a entrepris la publication d'ouvrages anciens en rapport avec l'histoire de l'institution.

Celui-ci est une thèse d'économie soutenue en 1961 par Charles Bonifay qui fut directeur de l'Urssaf des bouches du Rhône de 1954 à 1980 avant de devenir sénateur. Il est aujourd'hui président du Comité régional d'histoire de la Sécurité Sociale Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Ce livre, qui traite de l'évolution de l'organisation administrative de la Sécurité Sociale de 1945 à 1960, ne s'avale évidemment pas comme un roman. La difficulté essentielle provient de ce qu'y sont décrites les relations de pouvoir entre différents organes sensiblement différents de ceux d'aujourd'hui.

Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver entre la FNOSS, l'UNCAF, le Conseil Supérieur de la Sécurité Sociale et autre Commission paritaire nationale.

Il apparaît cependant évident, que si les structures ont changé de nom et de statut, les lignes de force restent les mêmes. L'histoire de la Sécurité Sociale s'inscrit dans la

durée et la plupart des évolutions qui nous apparaissent fondamentales aujourd'hui étaient déjà en germe en 1960. L'enchevêtrement des pouvoirs est décrit avec précision, et c'est un délice de s'apercevoir qu'aujourd'hui encore l'écheveau n'est pas dé mêlé, même si on sait désormais dans quel sens a penché la balance.

Dans la première partie l'auteur constate que notre système de Sécurité Sociale est essentiellement le résultat de l'action syndicale. Sans elle, la structure administrative se serait probablement orientée vers d'autres formules. La suite (de 1945 à 1960 donc) est une série de tentatives de la part de l'administration centrale pour accroître son autorité dans le domaine de la tutelle administrative après avoir poussé aussi loin que possible son intervention dans le domaine de la réglementation.

Et de décrire les différentes étapes de mise en place de la tutelle qui du contrôle de légalité s'est étendu à celui d'opportunité et à l'approbation du budget

Il prédit d'ailleurs que « à s'aventurer trop loin l'administration de tutelle risque d'enliser son activité dans le contrôle des détails » .

La Caisse nationale elle-même pose question : bien qu'indépendante du ministère elle se trouve en fait très éloignée des organismes. Sa seule existence porte gravement atteinte au

principe de l'autonomie administrative de gestion des caisses de base.

Il évoque également les conflits entre organismes, souligne que ceux-ci ne peuvent se présenter que lorsque les organismes autonomes se fédèrent en vue d'un objet commun ...c'est le cas notamment de toute tentative de coopération. Soyons rassurés puisqu'une source majeure de conflit entre les organismes provenait en 1960 des ateliers mécanographiques ; personne ne discute plus la légitimité de nos centres informatiques !

La seconde partie traite de la gestion du personnel et de la confusion des rôles créée par la présence des mêmes syndicats au sein du personnel et des conseils d'administration, ces derniers privilégiant le personnel au détriment du service public et mettant les directeurs dans des situations ingérables.

Le décret du 12 mai 1960 ayant depuis contribué à mettre un peu d'ordre, cette seconde partie présente moins d'intérêt.

Elle permet cependant de comprendre pourquoi aujourd'hui encore certains personnels sont si attentifs à la publication de toute vacance de poste, pourquoi on en est encore à constater, comme en 1960, que la part d'ancienneté dans la rémunération occupe une part qui peut être jugée excessive.

Cette publication est donc une initiative intéressante, mais les 200 pages du livre demandent une motivation certaine. Le Comité d'histoire de la Sécurité Sociale joue son rôle en rendant accessible à tous de tels documents ; pour une véritable vulgarisation il serait nécessaire d'y adjoindre une version « digest » et une analyse qui mettrait en perspective la situation de l'époque avec les problématiques actuelles.

Brigitte LALOUPE.